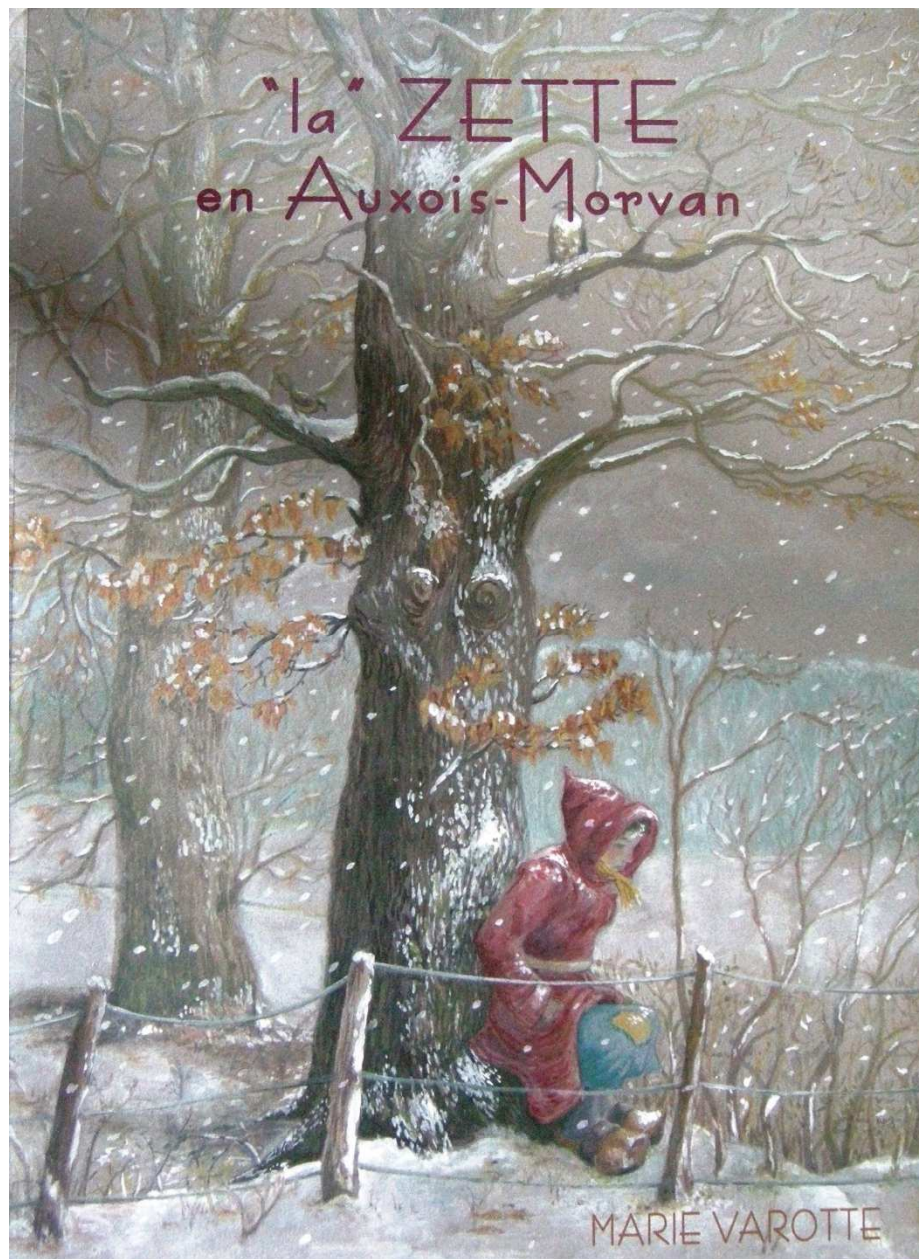


« La » Zette en Auxois-Morvan,  
Marie Varotte

« Lorsqu'elle arrive à Précy-sous-  
Thil en 2003, Marie Varotte ne  
connaît le Morvan qu'au travers  
de lointains souvenirs de  
géographie scolaire. L'auxois ?  
Elle n'en a jamais entendu parler.

Ce sont alors deux histoires  
d'amour qui vont fixer cette  
grenobloise de naissance, ici, au  
cœur de la Côte d'Or. D'abord,  
celle qui allait la lier à celui qui  
deviendrait bientôt son mari. Et  
puis cette affection rapidement  
ressentie pour les gens d'ici « *Je  
me suis toute de suite attachée à la  
vie des morvandiaux dans les années  
cinquante, de ces paysans  
passionnés de leur campagne, le  
travail des femmes aussi à cette  
époque-là. Alors je me suis plongée  
dans les racines morvandelles me  
mon mari.* »



C'est là qu'elle découvre Lulu, cette enfant de l'Assistance Publique placée jadis dans une ferme  
du Morvan. « *Ce fut le point de départ de mon aventure, se souvient Marie. Chaque fois que je la voyais  
je la faisais parler. Et comme je suis diplômée des Beaux-arts, plutôt douée pour le dessin, j'ai eu envie de  
faire une BD. Malheureusement, Lulu ne la verra pas. Elle est décédée il y a deux ans.* » »

Texte extrait de Bourgogne Magazine de janvier,-février 2013, rubrique Patrimoine Oral, langue et folklore

Le tuteur appartient au pupille et do  
déplacements... riciers et p  
le et d'au...  
nts du servic... peut être confié  
En aucun... au se  
lé à des...  
23 27 000

*Les amis de la maison  
des enfants de  
l'Assistance Publique*



*Les amis de la Maison des enfants de  
l'Assistance Publique et des Nourrices  
Association loi 1901*

Siège social : mairie d'Alligny en Morvan ( 58230),  
alligny.morvan@wanadoo.fr

**Lettre d'info N°12**

**Mars 2014**

Ceux qui ont eu l'occasion de passer à  
Alligny depuis cet été ont pu se  
rendre compte des changements  
intervenues sur l'ancien hôtel de la  
Poste, la construction de la Maison  
des Enfants de l'Assistance Publique  
et des Nourrices est en cours! Et  
chaque semaine les transformations  
du bâtiment se font plus nettes. C'est  
la grande nouveauté locale... Nous  
n'en sommes pas encore à  
l'inauguration, mais la perspective  
s'en rapproche.

Voici quelques informations sur le  
projet et la vie de l'association  
au coin du feu...

*Chalandre*

#### SOMMAIRE

- Page 1 et 2 :** La vie de l'association  
**Page 3.4 :** On fait le tour du  
projet  
**Page 5. :** L'association fait des  
recherches  
**Page 6 :** Ce qu'implique le don  
d'objets  
**Pages 7.8. :** Carré d'Histoire, la  
Pouponnière d'Antony et  
Les nourrices  
espagnoles et  
italiennes  
**Page 9 :** Récits de vie

LA VIE DE L'ASSOCIATION : en 2013, votre association a été....

... Voyageuse, partageuse mais toujours très sérieuse

# Studieuse



## Conférence

Marie-Laure Las Vergnas, lors de l'assemblée générale de l'association en mai 2013

Noëlle Renault à Champ sur Yonne en octobre 2013



# Partageuse

La 25ème édition de l'exposition itinérante à Précysous-Thil



Le 29 mai 2013 : organisation d'animations par Marine ROBY à la salle des Bruyères à Alligny, « Association lait tendre d'Autun » (infos sur l'allaitement et le portage bébé au foulard) avec la sage-femme de la maternité d'Autun

Conte « Quand je suis née » par Caroline DAROUX et Anaïs GUILLAUMEAU, Maison du Patrimoine oral d'Anost

## Carré d'histoire : Histoire partagée, par Noëlle Renault Nourrices espagnoles et italiennes

« Le Morvan n'a pas été la seule région à fournir de nourrices sur lieu. [...] On retrouve ce phénomène en Espagne et en Italie »

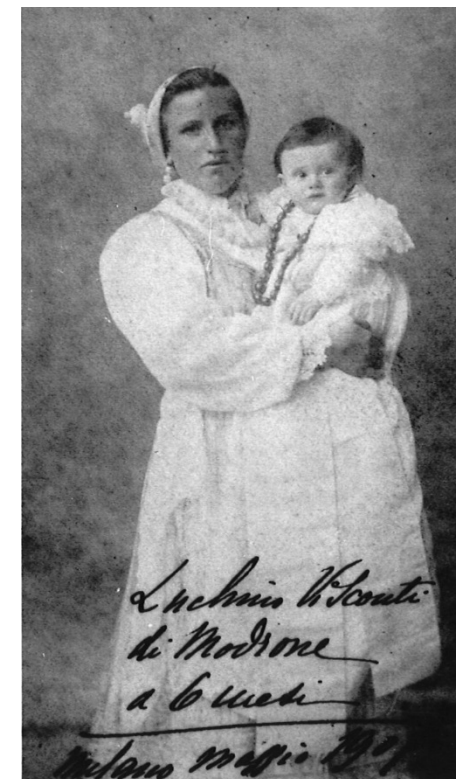
Nourrices espagnoles et italiennes

Le Morvan n'a pas été la seule région à fournir des nourrices sur lieu ; la Bretagne, la Normandie, l'Auvergne, les Pyrénées...



Le Morvan n'a pas été la seule région à fournir des nourrices sur lieu ; la Bretagne, la Normandie, l'Auvergne, les Pyrénées... furent des viviers de nounous. On retrouve ce phénomène en Espagne et en Italie. Il existe au nord de l'Espagne, dans la province de Cantabrie, un musée qui rend hommage aux nourrices de la vallée du Pas. De cette vallée superbe mais très isolée, partaient de nombreuses nourrices pour la cour d'Espagne. Le parallèle avec les nourrices morvandelles est : elles avaient trouvé un moyen de gagner de l'argent pour améliorer leurs vies. Les costumes sont somptueux. On leur offre de nombreux bijoux : colliers de pièces d'or ou d'argent, boucles d'oreilles...

Le musée de las Amas e Cria Pasiegas, (musée des nourrices de Pasiegas) est situé à Valvanuz, commune de Selaya (tel : 942 590 216). Dans ce musée sont exposés de nombreuses photos de nourrices, des costumes, des bijoux, des coffres.



Les provinces pauvres d'Italie ont fourni également des nourrices. Dans la province de Belluno, au nord de Venise, le musée ethnographique de Serravalle di Cesiomaggiore a consacré une salle à ces nourrices : costumes, bijoux, photos. Ces nourrices étaient placées dans les grandes familles italiennes de l'aristocratie et de la bourgeoisie.

# Carré d'histoire : La pouponnière d'Antony

(Textes et photos extraits du site internet pouponniere's blog)

**Ne cherchez pas la pouponnière d'Antony, elle n'existe plus. Aujourd'hui c'est un collège qui se dresse à la place de cet honorable bâtiment.**

En 1911 l'hôpital des enfants-assistés de l'assistance publique décide d'ouvrir des annexes dont la plus célèbre est la pouponnière d'Antony. Elle est destinée à accueillir temporairement des enfants de deux ans au minimum jusqu'à 15 ans pour les plus âgés (1921). A partir de 1921 elle héberge des enfants âgés de 1 an suite à la fermeture de l'établissement de Châtillon-sous-Bagneux. Les enfants sont tout d'abord accueillis au quartier général de l'assistance à l'enfance : l'hôpital des enfants-assistés (qui deviendra la pouponnière St Vincent de Paul). Une fois les formalités administratives remplies l'enfant est mis en "dépôt" à la pouponnière d'Antony.

Dans l'immense majorité des cas l'objet du placement est l'hospitalisation de la mère dans un hôpital parisien, le père de son côté étant dans l'incapacité de garder son enfant à cause de son travail.

C'est la 1ère guerre mondiale qui va modifier le fonctionnement de l'établissement: tout d'abord en le contraignant à fermer de septembre à octobre 1914, puis en élargissant les motifs de placements : mobilisation des pères à la guerre (qu'ils soient veufs, divorcés ou seuls), enfants dont les mères ne peuvent plus assumer leur charges suite à la mobilisation de leur compagnon.

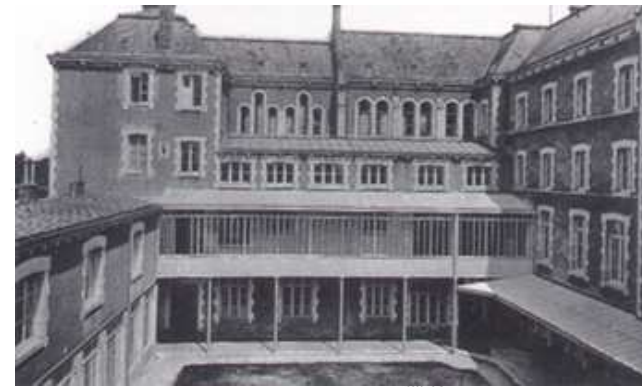
En 1918, la pouponnière accueille des enfants atteints de tuberculose osseuse hospitalisés à l'origine à l'hôpital de l'assistance publique de Berck.

Parenthèse de 1923 à 1926 : Suite à un trop faible taux d'accueil durant l'après-guerre la pouponnière ferme ses portes et le personnel est licencié en janvier 1923. A partir de là, les enfants placés réintègrent l'hospice dépositaire de St Vincent de Paul et la pouponnière d'Antony accueille des enfants malades de la rougeole, puis les enfants plâtrés transférés des hôpitaux parisiens pour convalescence.

1926: La pouponnière d'Antony accueille le service des enfants malades abandonnés de l'hospice des enfants-trouvés. Ils sont soit prématurés, soit hérédo-syphilitiques, soit atteints d'athrepsie (ensemble de troubles liés à une mauvaise alimentation et qui est la suite des gastro-entérites chez les nourrissons). Ces enfants sont administrativement nommés dans la catégorie des "débiles" car beaucoup souffrent de tares.

1927. Elle accueille des nourrissons sains. Ce service prend le nom de Centre d'adaptation à l'allaitement artificiel. Derrière ce terme charmant se cache celui de pouponnière qui à l'époque a mauvaise réputation.

En 1946, la Pouponnière d'Antony devient la Pouponnière Paul Manchon en hommage à cet agent de l'assistance publique victime de la guerre. La pouponnière est détruite en 2000.



Ci-dessus, la pouponnière vue de la cour intérieure.



1930 - Antony - Pouponnière Paul-Manchon Photo © Collection Archives départementales des Hauts-de-Seine

Liliane Le Kerneau, membre de l'association nous raconte son passage à la pouponnière d'Antony en 1955/1956

« Antony regroupait trois fonctions : un lieu d'accueil des « filles mères », un lieu d'accueil des bébés abandonnés à St Vincent de Paul ayant besoin de lait maternel, une école au concours préparatoire d'entrée à l'école d'infirmières de la Salpêtrière pour les pupilles ayant obtenu le brevet. L'école comptait moins de 20 élèves logées en dortoir. La journée se composait de stage le matin (toilette des bébés et nourriture au biberon de lait maternel) et de cours l'après-midi. Les cours (toutes les matières) étaient donnés par le professeur Mme Dozelle.

Le dimanche, nous pouvions faire des sorties chez les correspondants de 9h à 18h ou des promenades dans Antony. Nous passions les vacances scolaires chez les parents nourriciers. Nous n'avions aucun contact avec les « filles-mères » (c'était la honte).

Le concours pour entrer à l'école d'infirmières était composé à l'époque de 60 questions de culture générale. Il avait lieu en juin, les résultats étaient connus en septembre. En cas d'échec au concours, le redoublement était autorisé une fois. En cas d'obtention, la rentrée à la Salpêtrière se faisait en octobre après un voyage de 15 jours à Roquebrune (maison de l'AP). »

**LA VIE DE L'ASSOCIATION : en 2014, votre association sera....**

*...travailleuse, découvreuse, mais toujours aussi sérieuse....*

## AGENDA...LES DATES DE 2014

<b>17 mai 2014</b> <b>Ménessaire</b> <b>A partir de 15h</b>	<b>Assemblée générale de l'association des Amis de la Maison des Enfants de l'Assistance Publique et des Nourrices du Morvan</b>
<b>26 avril 2014</b> <b>Alligny-en-Morvan</b>	<b>Visite du chantier de la Maison</b> <b>Présentation du scénario de l'exposition</b>

## Contact

Association des amis de la Maison des Enfants de l'Assistance Publique et des Nourrices  
Mairie d'Alligny-en-Morvan,  
Mairie, 58230 Alligny-en-Morvan  
Présidente : Martine Chalandre

Vous pouvez adhérer à l'association pour une cotisation annuelle de 10 €  
(envoyer un chèque à Jean-Pierre Cortet, trésorier,  
58230 Alligny-en-Morvan)

Si vous le souhaitez, vous pouvez également  
(sans être obligé d'adhérer):

- ➔ Faire un don à l'association
- ➔ Participer à des travaux de recherches
- ➔ Participer aux différentes animations culturelles et festives

## REVUE DE PRESSE (JOURNAL DU CENTRE) Elle loue ses seins pour allaiter les bébés de couples homosexuels

La loi sur le mariage et l'adoption homosexuelle est à peine adoptée, et le débat sur la PMA pour tous n'a pas encore eu lieu, pourtant certains pensent d'ores et déjà à se placer sur le marché naissant de l'homoparentalité. Sur le site e-loue.com, une femme propose ainsi ses services de nourrice, au sens Ancien-régime du mot, pour les nourrissons de couples gays. Comme son slogan l'indique, e-loue.com met en relation des internautes qui souhaitent louer « tout »... et n'importe quoi. La preuve. Une femme a généreusement fait paraître une annonce proposant aux couples ne pouvant pas allaiter de leur louer sa poitrine : « Je suis une jeune maman en pleine santé, infirmière de formation, 29 ans, et loue mes seins pour l'allaitement de nourrissons. Je suis sur la région parisienne, me déplace. Et en une journée je propose jusqu'à une dizaine de prises pour votre bébé. Les couples d'hommes homosexuels n'ont pas la chance de pouvoir allaiter leur bébé, or l'allaitement permet aux bébés d'être en meilleure santé. En effet le lait maternel fournit des nutriments complets. Me contacter via le site. Non sérieux s'abstenir. »

Interloqués, les modérateurs du site e-loue.com ont d'abord contacté la dépositaire de l'annonce, qui a confirmé son offre. Le site a donc validé et publié, et s'est même fendu d'un communiqué de presse pour nous annoncer la bonne nouvelle. Un canular un peu trop décalé ou bien une drôle de faute professionnelle puisque cette annonce est légalement irrecevable : selon le principe juridique de l'indisponibilité du corps humain, « nul n'est censé faire commerce de son corps ».

En attendant, ce business peut s'avérer plus que lucratif pour la nourrice. À raison de 100€ par jour, les heureux papas peuvent faire allaiter leur progéniture tant qu'ils le veulent, et tant qu'ils en ont les moyens. Le site précise que deux demandes de location ont déjà été enregistrées... Mais cet investissement a-t-il un intérêt ? Allaiter un enfant une seule journée, voire deux à trois jours pour les plus aisés, va-t-il influencer sur la santé du bambin pour les quatre-vingts années à venir ? Ne serait-il pas plus économique d'acheter des biberons de lait maternel via le trafic et les réseaux informels qui s'activent sur Facebook ? Ou de lui faire lécher dès son plus jeune âge des glaces au lait de femme qui font fureur à Londres ? Si l'intérêt pour le lait maternel se confirme, d'autres techniques et procédés devraient encore apparaître pour permettre à tous les parents de satisfaire cet engouement pour l'allaitement. On n'arrête pas le progrès.

# ON FAIT LE TOUR DU PROJET ?

Nous avons commencé à vous faire visiter, en avant-première, le contenu détaillé de chaque thème abordé dans la future exposition. Après une présentation détaillée des principales dates et repères historiques (cf notre précédente lettre d'info), nous vous emmenons maintenant dans la première partie de l'exposition : l'abandon

Ça y est, ça a commencé, si si, c'est vrai !

6

D'autres enfants sont également pris en charge par l'assistance publique mais de manière temporaire : les **enfants en dépôt temporaire** dont les parents ne peuvent s'occuper temporairement, les **enfants en garde** confiés par le juge à l'Assistance publique dans l'attente d'une décision de justice définitive soit qu'ils aient eux même commis un délit soit qu'ils en soient victimes. Dans les faits, il arrive que des enfants en dépôt temporaire sont soit assimilés de fait à des enfants abandonnés soit sont intégrés à la catégorie des abandonnés.

5

A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, les préoccupations à l'égard de l'enfance ont pris de l'importance et on voit apparaître des mouvements de protection de l'enfance. A présent, l'Etat s'autorise à intervenir dans la sphère familiale. Il vote ainsi des lois prévoyant la déchéance de la puissance paternelle comme conséquences de certaines condamnations pénales ou de certains comportements jugés compromettant pour la santé, la sécurité, la moralité des enfants. Ces **enfants « moralement abandonnés »** sont confiés à l'Assistance publique. Souvent plus âgés que les enfants abandonnés, marqués par des situations de vie difficiles, ces enfants vont poser des problèmes spécifiques obligeant l'assistance publique à revoir ses modes de prise en charge. Pendant longtemps, les problèmes de ces « grands enfants » sont assimilés à des problèmes de discipline qu'il s'agit de corriger.

1

L'assistance publique, qui ne prendra ce nom que vers le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle envoie dans des familles nourricières morvandelles nombre d'enfants dont elle a la charge. Mais ce terme d'enfants assistés recoupe des situations individuelles très diverses. Au gré des évolutions sociales et sociétales, les catégories d'enfants pris en charge par la collectivité et leur part respective dans les effectifs vont évoluer. Du début du XIX<sup>ème</sup> siècle aux années 1970, on passe d'un système d'assistance, à celui d'aide à l'enfance puis d'aide à la famille.

2

Pour organiser la prise en charge de ces enfants, un système administratif complexe se met en place créant son lot de règlements, de formulaires administratifs, de système de numérotation... Destiné à faciliter le suivi des enfants, il sécurise leur parcours mais il s'avère, par certain aspect, particulièrement stigmatisant et deshumanisant pour les enfants.

3

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, le plus gros des effectifs est fourni par les **enfants abandonnés** par leurs parents biologiques : enfants **exposés** puis **trouvés** dans des lieux publics, enfants amenés à l'hospice pour y être abandonnés. Généralement ce sont des enfants très jeunes. Dans les années 1830, à Paris, entre 4500 et 5000 enfants sont amenés chaque année à l'hospice. Il s'agit dans 7 cas sur 10 de nourrissons, âgés de quelques jours à quelques semaines. A ces enfants s'ajoutent également les **orphelins pauvres** dont la situation pour la plupart s'apparente à un abandon.

4

C'est principalement la misère et la précarité des conditions de vie qui poussent les familles à se séparer d'enfants non désirés que l'on ne peut nourrir. Certaines mères se résolvent à abandonner leurs enfants aux hospices puis tentent de les reprendre comme nourrice contre rémunération.

La réprobation croissante de l'illégitimité et l'infériorité civiles des femmes sont aussi cause de nombreux abandons. En effet, à partir de 1804 et jusqu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle, le code civil interdit la recherche en paternité et fait reposer l'enfant uniquement sur la mère.



# LA QUESTION DU JOUR

## CE QU'IMPLIQUE LE DON D'OBJETS... ET DE LA NÉCESSITÉ DU CHOIX



Ci-dessus :

En 2013, plusieurs bénévoles de l'association se sont retrouvés à la mairie d'Alligny-en-Morvan pour coudre des étiquettes sur les textiles de la collection.

Nous sommes toujours à la recherche d'objets et d'archives en rapport avec l'histoire de l'Assistance publique et des nourrices et nous sommes notamment intéressés par :

- les photographies ou images (photographies de famille ou cartes postales ou tableaux...)
- des médailles
- les livrets d'enfants ou de nourrices
- la correspondance
- les diplômes de nourrice
- le textile : vêtements faisant partie des vêtements des enfants placés, coiffe de nourrices, rubans
- épingles servant à tenir la coiffe des nourrices
- objets faisant partie de la « denrée » de la nourrice sur lieu (cadeaux donnés par la famille chez qui la nourrice travaille), etc.....

N'hésitez pas à nous contacter !

Contact : Marion Lemaire, 03 86 78 79 48  
marion.lemaire@parcdumorvan.org

La plupart des objets qui seront exposés dans la future exposition permanente de la Maison des enfants de l'Assistance publique et des nourrices du Morvan proviennent de dons. Un grand **MERCI** à tous nos donateurs sans qui la mise en place d'une telle exposition serait impossible. Cet article se propose d'expliquer ce qu'implique la réception d'un don pour l'association.

Organisation du stockage de l'objet, enregistrement dans une base de données, numérotation et marquage, prise de photographie, documentation, régularisation de la situation juridique et de la propriété... autant de phases par lesquelles doit passer un objet quand il est donné à un musée.

**Conserver un objet suppose plusieurs choses :**

- **Avoir la place de le conserver.** Tous les objets n'ont pas vocation à être exposés en même temps. Il faut donc pouvoir disposer d'espaces pour entreposer les objets non exposés. Et ces lieux doivent être bien choisis car des températures trop fluctuantes, une humidité trop importante, l'accumulation de poussière sont des facteurs qui jouent en défaveur de la conservation des objets. Le bois, comme les textiles, peut être victime de l'attaque d'insectes. Le métal rouille. Le papier moisit, l'encre s'efface sous l'effet de la lumière, etc...

- **Etre sûr d'avoir la propriété de l'objet.** Nous devons être capables de prouver la réalité juridique du don. Il est donc nécessaire de remplir des attestations ou fiches de don.

- **S'assurer que l'objet est et sera, de tout temps, identifiable par les personnes qui en auront la charge.** L'idée n'est pas de conserver l'objet 10 voire 20 ans mais le plus longtemps possible. L'objet doit donc recevoir un numéro duquel il est marqué. Par exemple, une étiquette est cousue sur les textiles. Ce numéro renvoie à des fiches qui rassemblent les éléments connus sur l'objet : ancien propriétaire, dénomination, historique... Et en la matière, ce qui semble une évidence aujourd'hui ne le sera pas dans cent ans. Comment quelqu'un qui n'a jamais vu de rubans de coiffe de nourrice ou d'épingles pourra-t-il s'imaginer à quoi servaient ces éléments si aucune indication n'est fournie ? Un objet parle rarement de lui-même. Sans documentation, il perd de sa valeur.

Quand un objet est donné, c'est donc toute une mécanique qui se met en œuvre et cela a un coût et demande du temps, beaucoup de temps....**Et plus, il y a d'objets, plus il faut du temps et de la méthode. Pour cette raison, il nous est impossible d'accepter tous les dons et des choix sont nécessaires.** Ainsi, on s'attache à ne conserver que quelques éléments choisis, représentatifs du thème que nous traitons : les nourrices et les enfants de l'Assistance Publique du Morvan. Ne soyez donc pas surpris si nous ne sommes pas en mesure d'accepter un don !

## JE CHERCHE, TU CHERCHES, IL CHERCHE CHERCHONS ENSEMBLE !

A l'instar d'autres territoires ruraux, le Morvan au XIX<sup>ème</sup> siècle fut un territoire de placement nourricier important; l'arrivée massive d'enfants de l'Assistance Publique de Paris sur le territoire est le phénomène qui a le plus marqué les mémoires.

Mais le placement nourricier touche bien au-delà de ces seuls enfants. Au XIX<sup>ème</sup> siècle, la mise en nourrice des enfants en bas âge est pratiquée par toutes les couches sociales de la population. En ville, les

femmes d'artisans, de commerçants mais aussi les femmes ouvrières confient leurs enfants à des nourrices à la campagne. Il n'est pas rare non plus que l'enfant d'un couple, parti travailler en ville, reste au village. Il est alors gardé dans le cadre familial ou l'environnement proche par les grands-parents, une tante, une cousine, une voisine ...

Les rapports d'inspection rédigés annuellement à la suite du vote de la loi Roussel (1874) et des règlements s'y référant nous donnent quelques chiffres. Par exemple dans la Nièvre, fin 1883, le nombre d'enfants de 1 jour à 2 ans placés en nourrice dans le département s'élève à 3 176 dont 2326 enfants non assistés et

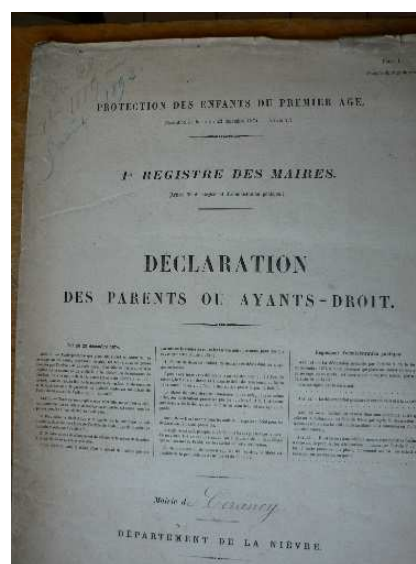
« seulement » 745 enfants assistés de la Seine et 105 enfants assistés de la Nièvre<sup>1</sup>.

Pour Nevers, entre la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle et le début du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'aire de recrutement des nourrices de l'hospice se déplace de la proximité de Nevers à la partie morvandelle du département.<sup>2</sup>

Les recensements nominatifs de population réalisés à partir des années 1820 gardent trace de ce phénomène. Dans certaines listes les enfants placés peuvent être dénombrés. « Enfants de l'hospice de Paris », « enfant assisté, né à Paris », « enfant hospitalier, hospice d'Autun », « nourrisson d'une autre commune » ; telles sont certaines des expressions utilisées pour désigner les enfants placés.

En étudiant l'ensemble des listes nominatives des communes du Morvan (dont un certain nombre sont accessibles en ligne sur les sites des archives départementales) nous espérons avoir un aperçu de la proportion d'enfants placés, de leur répartition selon leurs origines (enfants de l'hospice de Paris, enfants des hospices bourguignons, enfants de famille en nourrice)

**Mais ce travail est un travail de fourmis aussi toutes les bonnes volontés qui souhaiteraient nous donner un coup de main sont les bienvenues. N'hésitez pas à nous contacter !**



<sup>1</sup> Source : archives départementales de la Nièvre. Enfants assistés et protection du 1<sup>er</sup> âge : rapport de l'inspecteur départemental – année 1883

<sup>2</sup> Guy Florenty, les abandons à Nevers à la veille de la Révolution et dans les années 1820 dans Enfance

abandonnés et société en Europe XIV-XX<sup>ème</sup> siècle, acte du colloque international, Rome, 30 et 31 janvier 1987, Ecole française de Rome, 1991, p609-634